

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**7 MARS 2014**

\*\*\*\*\*

**Présent(s) :**

Thérèse FABRON, Jean-Claude LEFEBVRE, Roger FABRON, Roger LEMOUTON, Jean-Paul MURRIS, Marion FABRON, Georges BRUN, Marie-Madeleine FULCONIS, Geneviève CERAGIOLI, Martine GIRARD, Henri GIORDANO, Jean-Noël TOFANARI, Yves COSSA,

**Représenté(s) :**

Pierre SCHOLEM par Yves COSSA,  
Michel FORTINI par Thérèse FABRON

**Absent(s) :**

Mme Marion FABRON a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 26 février 2014 par courrier à leur domicile.

## **Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 24 janvier 2014.**

- Adoption à l'unanimité.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2014**

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :**

- **624. Budget général**
  - Adoption à l'unanimité des membres présents.
- **625. Services annexes de la Station d'Auron**
  - Adoption à l'unanimité des membres présents.
- **626. Service transport**
  - Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **627. REPRISE DES BUDGETS DISSOUS**

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **628. ACHAT D'UN BUS SCOLAIRE – Demande de subvention**

Conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances et considérant l'intérêt de renouveler le bus scolaire, le Conseil Municipal décide d'opter pour un véhicule de transport de 22 places comprenant des emplacements pour personnes à mobilité réduite permettant le transport des enfants en milieu scolaire, les transports associatifs, les navettes touristiques entre les villages et les stations, les déplacements sportifs et culturels, les déplacements du centre aéré, ... équipé d'emplacement pour personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Département selon le plan de financement suivant :

<b>Montant du projet :</b>	<b>67 845 € HT</b>
Participation Métropole Nice Côte d'Azur	: 20 353 € (30 %)
Participation Département	: 14 247 € (30 %)
Participation Commune HT	: 33 245 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

## **629. DOSSIER USBTP**

Par délibération n° 572 du 17 mai 2013 le conseil municipal autorisait le Maire à signer une promesse de vente de la parcelle communale AB n° 167 avec la Société PROMAURON.

En date du 28 juin 2013 modifiée par avenant des 15 et 31 juillet 2013 la promesse a été signée par le Maire émettant une condition suspensive de versement par la Société PROMAURON d'une indemnité d'immobilisation de 310 000 € à déposer à la comptabilité de Maître FABIANI, notaire avant le 5 août 2013.

De ce fait, les garanties financières que devaient apporter la Société PROMAURON conformes au contrat n'ont pas été honorées.

Par conséquent, la commune étant déliée de tout engagement à l'égard de cette société, le conseil municipal décide de manière expresse de mettre fin à la promesse de vente et d'ouvrir des négociations avec d'autres opérateurs immobiliers intéressés par ce projet.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

## **630. DOSSIER USBTP – PROLONGATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE**

Par délibération du 3 mars 2010, le Conseil Municipal avait décidé de souscrire un emprunt de 2 955 363,73 € auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour assurer le financement provisoire du portage immobilier de l'ensemble foncier dénommé ancien « USBTP » à Auron.

Il était convenu contractuellement un remboursement « in fine » soit le 23 mars 2014 après cession au groupe « PROMAURON » pour la réalisation d'une résidence de tourisme.

À ce jour, le conseil municipal a constaté que par délibération n° du 7 mars 2014 la société PROMAURON incapable de réaliser sa promesse d'achat et dans l'attente d'une cession définitive de cet ensemble foncier cadastré AB n° 167, le Maire propose de proroger la durée du contrat d'une nouvelle année dans les conditions suivantes :

Montant :	2 955 363,73 €
Durée :	12 mois
Taux :	1,78 %
Calcul des intérêts :	Exacte/360
Frais de dossier :	0,20 %

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **631. AVENANT À LA CONVENTION FISAC**

Par délibération du 14 décembre 2012, le conseil municipal avait approuvé la convention FISAC signée entre les différents partenaires.

Suite à des comités de pilotage successifs relatifs aux modalités d'organisation et de gestion du FISAC, il convient de modifier et de clarifier certaines actions par avenant portant sur la fidélisation clientèle, la stratégie de communication et l'étude de plan marketing développement des stations.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **632. CRÉATION DE POSTE « Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe »**

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, permettant d'y affecter, un agent ayant les compétences professionnelles et les qualifications requises.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **633. GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE – Désignation d'un représentant**

Suite à la délibération n° 608\_1 du 12 décembre 2013 portant constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique entre la commune et la Société du Canal de Provence, il convient de désigner un membre supplémentaire.

Le conseil municipal désigne Mme Geneviève CERAGIOLI en qualité d'administratrice du GIE.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **634. AFFAIRE FORNIERI – Déclassement de la parcelle AC n° 165**

Faisant suite à la délibération n° 620 du 24 janvier 2014 conduisant aux modifications parcellaires entre la commune et Mme FORNIERI d'une partie des parcelles AC n° 30 et 54.

Il est convenu le déclassement de la parcelle AC n° 165 issue de la modification parcellaire de la parcelle AC n° 54 sans aucune modification de l'accès public tant à la place centrale qu'à la chapelle St Erige.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **635. SERVICES ANNEXES AURON – Arrêtés des comptes 2013**

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SEM des Cimes du Mercantour en date du 24 février 2014, le Conseil Municipal approuve l'arrêté des comptes des services annexes de la station d'Auron qui produisent un déficit comptable de 284 327 € pour l'exercice 2012.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **636. SERVICES ANNEXES AURON – Budget 2014**

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SEM des Cimes du Mercantour en date du 24 février 2014, le Conseil Municipal approuve le projet de budget pour l'exercice 2014 arrêté à la somme de 472 377,23 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **637. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013**

La concordance entre les comptes de gestion de la trésorerie et les comptes administratifs de la Commune a été vérifiée par l'ordonnateur.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE,

Thérèse FABRON.